ENSEIGNEMENT PRIVÉ
SNPEFP la cgt
FORMATION PRIVÉE

Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

# CGT' Infos

Le panneau d'information des personnels
de l'Enseignement et de la Formation Privés

www.efp-cgt.org

## À l'ensemble des secteurs du SNPEFP-CGT

**Les 20, 24 et 27 septembre !**

## Justice sociale
## Justice écologique
## Réforme des retraites

# Mobilisons-nous

# pour conquérir de nouveaux droits

SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

N°75-Août-2019

CONFÉDÉRATION

# GRANDE CONSULTATION DES ADHÉRENTS

✍ COMMUNIQUÉ CGT

**L'action avec la CGT vous la voulez comment ? Donnez votre avis pour une CGT qui réponde toujours plus à vos besoins !**

La force de la CGT, c'est son organisation et sa vie syndicale. Au cœur de ce processus, le syndiqué est un acteur clé, que ce soit pour participer à la prise de décision ou pour être le relais des propositions de la CGT : un syndicat, ce sont des syndiqués. La participation à l'élévation du rapport de force est tout aussi déterminante, et ce sous différentes formes.

À l'issue de son 52e Congrès, la CGT a décidé de lancer une vaste consultation de tous ses syndiqués pour préparer ensemble une rentrée offensive sur 3 sujets essentiels que sont :

- **LES RETRAITES**
- **LES SALAIRES**
- **LES SERVICES PUBLICS.**

***Nous t'invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre.***

SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

# CONSULTATION DES SYNDIQUÉS CGT

# L'ACTION AVEC LA CGT, VOUS LA VOULEZ COMMENT ?

**La CGT lance une vaste consultation de tou·te·s ses syndiqué·e·s pour préparer ensemble une rentrée offensive sur 3 sujets essentiels que sont les retraites, les salaires et les services publics.**
***Nous t'invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre.***

**Nom – prénom :** .....

**Date d'adhésion :** ..... **âge :** .....

**Syndicat :** .....

**Union départementale :** .....

**Fédération :** .....

**1.** Tu travailles dans ? ○ une PME ○ une TPE ○ une grande entreprise
○ public ○ privé ○ privé·e d'emploi ○ retraité·e

**2.** Connais-tu les propositions de la CGT ? ○ sur les salaires ○ sur les retraites ○ sur les services publics
○ autre : .....

**3.** Les partages-tu avec tes collègues ? ○ oui ○ non

**4.** Penses-tu que le syndicat est en phase avec les préoccupations des salarié·e·s ? ○ oui ○ non

**5.** As-tu connaissance des appels à mobilisation de la CGT ?
○ sur ton lieu de travail ○ au niveau national ○ au niveau local

**6.** Y participes-tu ? ○ toujours ○ parfois ○ jamais

**7.** Qu'est-ce qui favorise ta participation ? ○ un appel dans l'entreprise ○ un appel interprofessionnel

**8.** À quel genre d'action(s) es-tu prêt·e à participer ? (*)
○ une assemblée générale ○ distribution d'un tract ○ une manifestation
○ une grève : (○ un jour ○ plusieurs jours) ○ autre :
○ signer une pétition ○ faire signer une pétition

**9.** Quelles autres modalités d'actions sont à proposer pour élargir la mobilisation ?

.....

.....

.....

.....

**Questionnaire à renvoyer *avant le 30 septembre 2019***
**à CGT - CONSULTATION SYNDIQUÉ**
**263 rue de Paris - 93100 Montreuil**
**Tu peux remplir le questionnaire en ligne sur :**
**https://bit.ly/2JZNosj**
**Ou à remplir et renvoyer à grandeconsultation@cgt.fr**

La CGT, située au 263, rue de Paris à Montreuil, est responsable du traitement des données que tu lui communiques dans ce questionnaire. Elles sont recueillies exclusivement dans le but d'organiser et de gérer la consultation des syndiqués de la CGT. Elles sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de la CGT qui est de recueillir l'avis de ses adhérents pour orienter ses prochaines actions syndicales. Tes données sont transmises à l'espace Communication de la CGT et sont conservées pendant la durée de la consultation. Tu peux demander à accéder aux données te concernant, les rectifier ou obtenir leur effacement. Tu disposes également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de tes données. Pour exercer tes droits, tu peux contacter notre délégué à la protection des données par voie électronique à l'adresse suivante : **https://www.gdpr-rating.eu/fr/contact.** Tu peux également adresser une réclamation à la Cnil si tu estimes que tes droits ne sont pas respectés ou que notre traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données.



SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

# Justice sociale / Justice écologique

Le parlement a ratifié le CETA malgré une forte opposition alors qu'il représente une aberration sociale et environnementale muselant les pouvoirs publics au profit des grands groupes. Dans le même temps, l'Amazonie brûle... si on ne peut affirmer l'origine de cette catastrophe, on sait la volonté de Bolsonaro de permettre aux multinationales de déboiser des milliers d'hectares, notamment par le feu, pour y implanter bétail, agriculture intensive, développer les biocarburants et l'exploitation minière.

## Les vendredis 20 et 27 septembre ont lieu des grèves pour le climat.

La CGT fait le lien entre **urgence sociale et urgence écologique.** Le climat n'est pas la seule préoccupation.

## Pour évoquer la transition énergétique, la défense de l'écologie, portons les débats suivants :

Qui détient les matières premières ?
Les richesses ?
Comment se réapproprie-t-on les moyens de productions et avec quelle gestion ?
Quid d'une politique de transports publics gratuits ?
Du développement du fret ferroviaire ?

## Le 21 septembre, journée internationale de la paix, a été placée par l'ONU sous le thème « Action climatique, Action pour la paix ».

Des réfugiés tentent tous les jours de rejoindre nos côtes, fuyant les guerres militaires et économiques déclenchées par l'impérialisme occidental, notamment celui de la France. D'ici 2050, 250 millions de personnes seront contraintes de s'exiler à cause du dérèglement climatique. Il est grand temps de revendiquer l'arrêt de l'exploitation capitaliste des humains et des ressources pour le profit de quelques uns et d'œuvrer au désarmement et à la paix !

## Contre-réforme des retraites : une attaque à venir !

La future réforme des retraites est annoncée. Le changement systémique annoncé avec le passage à la retraite par points détruit nos pensions.

Et que l'on parle d'un « âge d'équilibre » à 64 ans, avant lequel il y aurait une décote, ou d'un allongement de la durée de cotisation, l'âge légal de départ à 62 ans (déjà trop élevé) est mort et enterré pour la plupart des travailleurs

La finalité, loin de la notion d'égalité mise en avant, est bien de faire baisser l'ensemble des pensions pour maintenir à 14 % la part de PIB consacré aux retraites, pour satisfaire aux désidératas de l'Union Européenne et du capital !

La FERC et le SNPEFP revendiquent notamment le maintien des régimes de retraites par répartition et à prestations définies et du code des pensions civiles, l'ouverture pour tou-tes et dans tous les régimes du droit à retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans (55 pour les services actifs et métiers pénibles) ou dès que les annuités nécessaires pour celle-ci sont validées avec un taux de remplacement de 75 % du salaire brut minimum (1800 € net minimum) reposant sur l'ensemble de la rémunération (traitement/salaire, primes, indemnités complémentaires de traitement, intéressement, participation...) et calculé sur les 6 meilleurs mois de travail.

Nous nous engageons au quotidien à vous accompagner dans vos projets.
Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer.
Et ça change la vie !

**Protéger et servir depuis 80 ans**

**groupe-apicil.com**

GROUPE APICIL

**APICIL Gestion** - Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire. **GRESHAM Banque** - Société anonyme au capital de 8 997 634 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 341 911 576, établissement de Crédit N°14.120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08. **APICIL Asset Management** - Société anonyme au capital de 8 058 100 € enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 343 104 949, agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuilles par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP98038, et dont le siège social est situé 20 rue de la Baume, 75008 Paris. Communication non contractuelle à caractère publicitaire - IN19/FCR0030 - 05/2019. Photo : @Ronan Gladu

# CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR
# LA RÉFORME 100 % SANTÉ

## POUR LES SALARIÉS

## LES FRANÇAIS ET LE RENONCEMENT AUX SOINS :

« 1/4 des français concernés * »

« 3/4 pour raisons financières * »

* Selon le baromètre de l'Observatoire des non recours aux droits et services (Odenore) mené en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements.

## EN RÉPONSE : LA RÉFORME DU « 100 % SANTÉ »

Pour un ACCÈS aux soins FACILITÉ

Pour des équipements de QUALITÉ

Pour une LISIBILITÉ des garanties SIMPLIFIÉE

Vous êtes **salariés d'entreprise** et vous disposez **d'une complémentaire santé responsable obligatoire.**

**Depuis le 1er janvier 2019, la réforme 100 % SANTÉ est entrée en vigueur.**

Celle-ci va progressivement permettre **à tous d'accéder** à des soins jusque-là très coûteux et présentant actuellement **des restes à charge** très élevés dans trois domaines : **AIDES AUDITIVES, LE DENTAIRE et L'OPTIQUE.**

Votre contrat santé va donc être ré-étudié par l'assureur choisi par votre employeur pour vous permettre d'accèder à ce dispositif et être adapté au 1er janvier 2020.

### CE QUE LA RÉFORME VA CHANGER :

**RESTE À CHARGE AVANT LA RÉFORME**

- Aides Auditives : **850 euros***
- Dentaire** : **195 euros**
- Optique : **65 euros***

**RESTE À CHARGE EN 2021** (panier 100 % SANTÉ)

- Aides Auditives : **0 euro**
- Dentaire** : **0 euro**
- Optique : **0 euro**

* Source : Ministère de la solidarité et de la santé. Somme moyenne par oreille, et par monture et verre. ** Soins et certaines prothèses dentaire

Au fil des 3 prochaines années, **vous bénéficierez de paniers de soins de mieux en mieux remboursés en aides auditives, dentaire et optique.** Le **« 100 % SANTÉ »** sera effectif en **2021.**

## LISIBILITÉ DES GARANTIES :

Dans le cadre de la réforme, les organismes complémentaires se sont engagés à une meilleure lisibilité des barèmes de garanties.

- Harmonisation des libellés de garanties
- Les prestations seront exprimées en euros et plus en BRSS (Base de Remboursement Sécurité Sociale) ou PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale)
- Des exemples de remboursement seront fournis ainsi que des simulateurs de remboursements

**APICIL Mutuelle :** Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIREN sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé au 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

**APICIL Prévoyance :** Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

Réf. : 3638 - Mars 2019 - Conception APICIL

Document non contractuel à caractère publicitaire - SP19/FCR0214

GROUPE APICIL

SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

N°75-Août-2019

# RÉFORME DES RETRAITES
## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE DELEVOYE

### RÉGIME

**LES TRIMESTRES ET ANNUITÉS** sont convertis en points. Chaque mois des points sont acquis en fonction du salaire.

**10 EUROS = 1 POINT**

**42** RÉGIMES DE RETRAITES **ACTUELS**

Création d'**1** RÉGIME « UNIVERSEL » à **POINTS**
(oui oui comme le permis)

Évaluation de la valeur des points en fonction de la **SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE** du pays au moment du départ en retraite

### ÂGE DE DÉPART

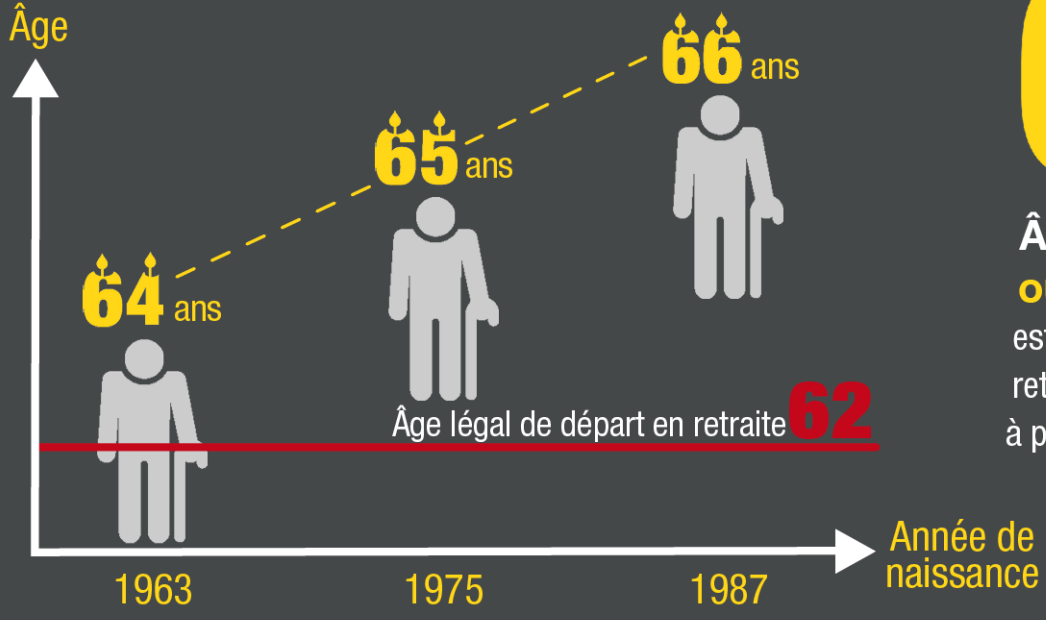


**64**

**Âge d'équilibre ou « âge pivot »** est l'âge de départ à la retraite **À TAUX PLEIN,** à partir de la génération de 1963

SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

N°75-Août-2019

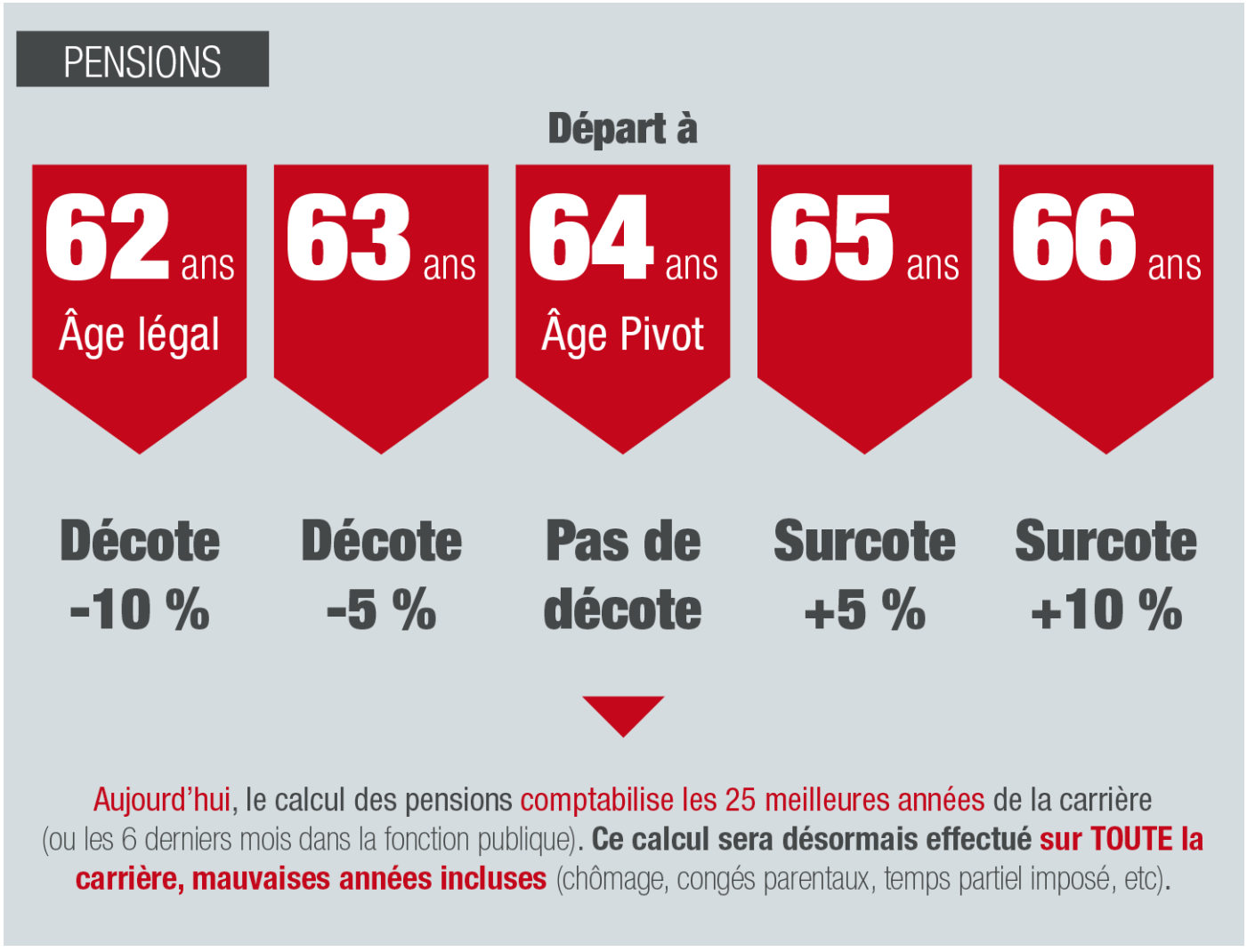


SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

## PLAFOND DES DÉPENSES

Part du PIB dédiée aux retraites

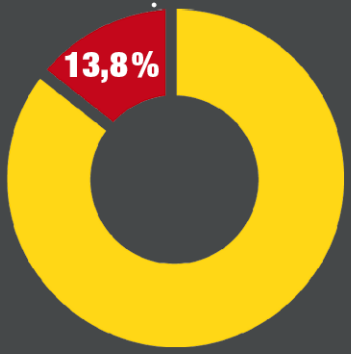


**PIB** AUJOURD'HUI

SEULEMENT **0,2 points** DE PLUS

Part des dépenses plafonnée à 14 % maximum, malgré l'augmentation du nombre de retraités dans les années à venir

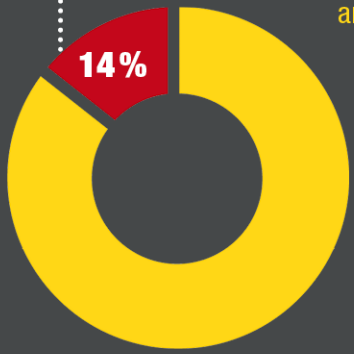


**PIB** DEMAIN

## Conséquences

**Travailler plus longtemps** pour avoir une **pension qui chuterait de plus en plus** (jusqu'à 30 % selon la CGT)

STOP

Disparition des régimes spéciaux et des départs anticipés (sauf pour certaines catégories)

**Calculer le montant de sa retraite** à l'avance sera impossible

**L'âge pivot sera repoussé** en fonction de l'évolution de l'espérance de vie

De plus en plus de retraités
+
Une espérance de vie plus longue
+
Des recettes qui stagnent
=
DES PENSIONS EN **BAISSE**

**Pas d'information** sur la prise en compte de la **PÉNIBILITÉ**

SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

N°75-Août-2019

**RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES**
01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr /www.cgt.fr

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Le président de la République communique sur sa réforme des retraites. Confirmation pour les salariés : travailler plus pour gagner moins à la retraite !

Tout est bon pour le président de la République et son gouvernement pour embrouiller les salariés sur le projet de réforme des retraites présenté par Jean-Paul Delevoye cet été.
Voilà qu'Emmanuel Macron reparle de durée de cotisation pour pouvoir partir en retraite, pensant berner les Français. Ceux-ci ont bien compris que le régime universel à points a pour but de les faire travailler plus longtemps avec des droits à la retraite plus faibles.
Annoncer un allongement de la durée des cotisations, au-delà même des 43 ans préconisés dans le système actuel ou bien recourir à un âge pivot avec une décote avant 64 ans revient au même...
En vérité, compte tenu de l'entrée de plus en plus tardive dans un emploi stable (27 ans en moyenne aujourd'hui), les annonces de Macron reviennent à repousser l'âge légal de départ à la retraite bien au-delà de 64 ans.
Pour la CGT, ce projet ne peut constituer une base de négociation.
La réforme Delevoye/Macron ne ferait que des perdants : femmes, jeunes, salariés du privé comme agents publics, y compris les retraités actuels qui verraient la valeur du point fondre au soleil...
À l'ouverture de l'université d'été du Medef, le président de la République veut-il donner des gages au patronat qui ne veut plus payer de cotisations et reculer encore et toujours l'âge de la retraite ?
À l'inverse, la CGT porte des propositions de progrès social avec comme condition préalable l'augmentation du financement consacré à la retraite puisque le nombre de retraités va fortement augmenter d'ici les prochaines années.
Les richesses ne manquent pas alors que la France est championne du monde du versement des dividendes.
La CGT exige l'ouverture de négociations :

- pour améliorer les salaires, particulièrement en appliquant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ce qui fera rentrer de nouvelles recettes pour nos retraites (plus de 6,5 milliards d'euros pour la dernière mesure) ;
- sur les conditions et la réalité du travail, notamment sur les questions de pénibilité au travail comme le réclament depuis des mois, par exemple, les personnels soignants très mobilisés.

La CGT appelle tous les salariés, retraités et privés d'emploi à se mobiliser dès le 24 septembre pour obliger le gouvernement à renoncer à son projet de réforme et gagner une retraite à 60 ans sans décote et avec un minimum de pension à 1200 euros nets.

Montreuil, le 27 août 2019

# RETRAITES : UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE

**RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES**
01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr /www.cgt.fr

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## RETRAITES : UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

Deux français sur trois sont opposés à la réforme des retraites que prépare le gouvernement et 93% d'entre eux refusent la baisse de leur pension. C'est pourtant ce qui est envisagé, avec le régime par points préconisé par Emmanuel Macron et construit par Jean-Paul Delevoye. L'entrée de ce dernier au gouvernement démontre d'ailleurs que c'est bien un projet Macron-Delevoye qui est en route avec, pour seul objectif, de nouvelles économies budgétaires sur « le dos » du monde du travail.

**Le Premier ministre annonce une période de consultations alors que, depuis 18 mois, l'ex haut-commissaire Delevoye a bâti un projet sans prendre en compte aucune des nombreuses propositions de la CGT.**

**Il est indispensable d'augmenter le financement des retraites pour, d'une part, améliorer les pensions de tous les travailleurs et travailleuses et, d'autre part, revenir à un âge légal de départ à 60 ans.** On vit plus longtemps aujourd'hui parce qu'on travaille moins longtemps. Changer cette tendance conduirait à l'effet inverse.

**La CGT a chiffré les financements nécessaires en s'appuyant, par exemple, sur ce constat : plus les salaires et les pensions stagnent ou baissent, plus les dividendes versés aux actionnaires augmentent.**

**La relance de pseudos concertations, quelle qu'en soit la durée, dans la perspective d'échéances électorales à venir, sans volonté de changer radicalement le fond du rapport Delevoye, est inutile. Les questions essentielles sont en réalité, pour toutes et tous : « À quel âge je vais pouvoir partir et avec combien ? », « Combien d'années en bonne santé vais-je pouvoir espérer profiter de ma retraite ? »**

**Lors de la rencontre avec le Premier ministre, vendredi prochain, la CGT portera donc une nouvelle fois les propositions indispensables à une retraite assurant un départ de toutes et de tous à taux plein dès 60 ans.**

Notre système actuel par répartition doit, certes, être amélioré pour prendre en compte la diversité et l'évolution du monde du travail actuel mais à qui fera-t-on croire que ce qui a été créé à la Libération dans un pays ravagé et ruiné par la guerre devrait se traduire, aujourd'hui, par une régression sociale dans une des plus grandes puissances économiques du monde ?

Ce qu'il faut, c'est un autre partage des richesses !

**La CGT propose de renforcer la qualité des emplois, de garantir leur stabilité, d'améliorer le niveau des salaires et les conditions de travail. La retraite est bel et bien le reflet de la vie active.**

**La CGT exige des réponses immédiates sur des questions essentielles que le gouvernement se garde bien d'aborder.**

- La mise en œuvre d'une politique volontariste d'**égalité salariale entre les femmes et les hommes**, améliorant la retraite des femmes. Celle-ci est encore inférieure, à qualification égale en moyenne, de 20%. Cette décision permettrait d'abonder à hauteur de plus de 6 milliards d'euros les ressources des différents régimes de retraite existants.
- La **validation de 3 années d'études, au moins**, **de formation initiale ou continue, de recherche du premier emploi ou période de précarité pour les jeunes** qui, aujourd'hui, trouvent un emploi stable en moyenne à 27 ans. L'acquisition des droits par la jeunesse doit être assurée en partie par l'État, de même que ce dernier doit prendre en charge sa formation. L'autre partie doit être prise en

charge sous forme de cotisations par les entreprises qui bénéficient de la qualification acquise par les salariés.

- Le **droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite**. Moins d'un travailleur sur deux est en emploi à partir de 55 ans, alors que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a triplé depuis 10 ans. Dans ce contexte, le gouvernement veut reculer l'âge réel de la retraite à 64 ou 65 ans… La CGT propose de mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle favorisant le maintien et le retour au travail entre 55 et 60 ans.
- Elle exige la **reconnaissance de la pénibilité au travail, avec l'aménagement des fins de carrière et un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans** pour les métiers les plus pénibles. C'est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.

**D'ores et déjà, la CGT appelle l'ensemble des salariés, les retraités et les privés d'emploi à se mobiliser, dès le 24 septembre, pour imposer une amélioration des droits à la retraite de toutes et tous, pour qu'urgence sociale et urgence environnementale se conjuguent au présent.**

Montreuil, le 5 septembre 2019

# Pour calculer ta future retraite par point

**clique ici**

MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS
se sont regroupés
POUR ENCORE MIEUX
VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

**Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

**Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance

**Vous garantir** des soins de qualité au juste prix

**Être à vos côtés** dans les moments de fragilité

**Vous accompagner** en retraite

**Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com

ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP) - Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 (N° Orias : 19000811) - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 PARIS - N°SIREN 840 599 930
ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (AMRC) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 PARIS - N°SIREN 840 600 001

malakoff médéric humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

# FINANCER UN RÉGIME SOLIDAIRE DE RETRAITES PAR RÉPARTITION À PRESTATIONS DÉFINIES, C'EST POSSIBLE

**Les propositions de la CGT pour garantir dans la durée le financement des retraites par répartition, dans le privé comme dans le public**

## Un besoin de financement compris entre 100 et 120 milliards d'euros

Le projet du Haut-Commissariat aux retraites prévoit de bloquer le taux de cotisation à son niveau actuel, soit 28 % du salaire. Il repose donc sur un principe de cotisations définies. En bloquant le taux de cotisation, il est impossible de financer de bonnes retraites alors que les besoins vont croître du fait de l'augmentation du nombre de retraités.
Pour garantir dans la durée le financement d'un régime solidaire de retraite par répartition, reposant sur la technique des annuités et par conséquent à prestations définies, nous estimons que des financements de l'ordre de 100 à 120 milliards d'euros (en euros 2019) seraient nécessaires entre aujourd'hui et 2050.
Cela permettrait de garantir un taux de remplacement de 75 % de la rémunération des meilleures années, avec un droit au départ à 60 ans (plus tôt en cas de travaux pénibles), avec une indexation des pensions sur le salaire moyen.
La CGT a des propositions pour dégager les ressources nécessaires.

## Les propositions de la CGT pour financer notre régime de retraites par répartition à prestations définies

### 1. Modifier la répartition des richesses

- développer l'emploi stable et qualifié : le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que la baisse du taux de chômage à 7,4 % à l'horizon 2022 permettrait de dégager des ressources à hauteur de 0,4 point de PIB (près de 10 milliards d'euros). Un véritable retour au plein-emploi à terme (3 % de chômage) permettrait de dégager des ressources encore plus importantes ;
- augmenter les salaires : une augmentation des salaires de 3,5 % dégagerait immédiatement 6,5 milliards d'euros pour financer les retraites ;
- l'augmentation du point fonction publique rapporterait 6 milliards d'euros ;
- l'intégration des primes dans la fonction publique rapporterait 6 milliards d'euros ;
- l'égalité salariale femmes/hommes rapporterait 5,5 milliards d'euros (source Cnav).

### 2. Supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération

**Annuler les baisses et exonérations de cotisations sociales**

Les lois de financement de la Sécurité sociale pour 2018 et 2019 ont augmenté massivement les exonérations de cotisations sociales (suppression des cotisations salariales assurance-maladie et assurance chômage, exonération des heures supplémentaires, transformation du CICE en exonération de cotisations sociales, extension de la quasi-suppression des cotisations employeur au niveau du Smic retraites complémentaires et l'assurance chômage, exonération dégressive des cotisations employeurs retraites complémentaires jusqu'à 2,5 Smic…).
La suppression de ces exonérations permettrait de dégager près de 20 milliards d'euros pour financer les retraites.

**Mettre en place un « malus » sur les emplois précaires**

L'instauration d'un malus sur les emplois précaires rapporterait 10 milliards d'euros.
Soumettre à cotisations sociales l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et l'épargne retraite rapporterait 10 milliards d'euros, qui pourraient être affectés aux retraites.

SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

N°75-Août-2019

### 3. Moderniser la fiscalité du capital

La CGT propose de créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires. Cette contribution pourrait rapporter 30 milliards d'euros. Lutter véritablement contre l'évasion fiscale et sociale rapporterait plusieurs dizaines de milliards d'euros.

## Investir les réserves des régimes de retraite de manière socialement responsable

Par ailleurs, les régimes de retraites ont des réserves financières importantes (Arrco-Agirc, régime additionnel des fonctionnaires, fonds de réserve des retraites). La CGT revendique que ces réserves soient intégralement gérées de manière socialement responsable, en lien avec le pôle financier public dont elle revendique la création.

Adresse contact du syndicat
pour toute information

sn@efp-cgt.org
ou
06 77 13 38 80
**Christine FOURAGE**

ENSEIGNEMENT PRIVÉ
SNPEFP la cgt
FORMATION PRIVÉE

# Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

## Charte de l'élu•e ou mandaté•e du SNPEFP-CGT

L'élu•e ou le mandaté•e s'engage à respecter et à mettre en œuvre un **principe** fondamental de notre syndicat : la **Démocratie à tous les niveaux** par l'information et la concertation, en continu, des salarié•es et des adhérent•es et ce pour être au plus près de la communauté de travail. Étant entendu que les avis des membres de la section syndicale et des adhérent•es prîment.
L'élu•e ou le mandaté•e s'engage, en outre, à respecter les valeurs de la CGT et notammment le refus de toutes formes de discrimination fondées sur le genre, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap.

**Le SNPEFP-CGT** assure un rôle de **conseil,** de **formation** et de **soutien juridique.**
Il revient aux élu•es de se former et de créer les outils nécessaires à l'information, à la consultation de tous les adhérent•es et salarié•es (listes de diffusion, site internet, permanence téléphonique et/ou électronique). Il leur revient aussi de développer la **syndicalisation** dans l'entreprise et de travailler avec leur union locale/départementale.

L'organisation du **SNPEFP-CGT** en syndicat national, du fait des particularités de notre secteur professionel, nécessite une mutualisation des ressources, laquelle ne saurait se substituer à **l'autonomie de la section syndicale,** de ses élu•es et de ses mandaté•es. Il leur donne accès à la formation sociale, syndicale et économique ainsi qu'aux moyens techniques nécessaire à leur communication (site internet, etc.).
En cas de discussion d'un **accord d'entreprise,** au vu des conséquences pour l'ensemble des syndiqués et de la complexité des implications juridiques et sociales, les négociateurs doivent **en référer au SNPEFP-CGT** dans les meilleurs délais et solliciter son avis avant signature (en particulier dans le cas d'une dérogation défavorable au code du travail ou à la convention collective).

C'est à la **section syndicale** qu'il appartient de proposer à la désignation, par le syndicat national le délégué•e syndical, et de proposer les candidatures au CSE. Ces candidatures doivent être débattues avec les adhérent•es, en réunion de section.
**Le SNPEFP-CGT** veillera à ce que les élu•es et mandaté•es exercent leur mission dans les meilleures conditions en facilitant leur participation à la vie de la section syndicale où ils (elles) ont des responsabilités et en leur facilitant l'accès à la formation syndicale.
**La section syndicale** contrôle l'activité de ses élu•es et mandaté•es. En cas de dysfonctionnement grave ou de désaccord profond sur les orientations de l'action syndicale, elle peut les confier à d'autres syndiqué•es.
Nul n'est propriétaire de son mandat syndical ou électif, et chaque responsabilité est un bien collectif.

**Tel est le cadre d'une action syndicale démocratique à tous les niveaux garantie par l'information, la formation et la consultation de tous les salarié•es.**

SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

N°75-Août-2019

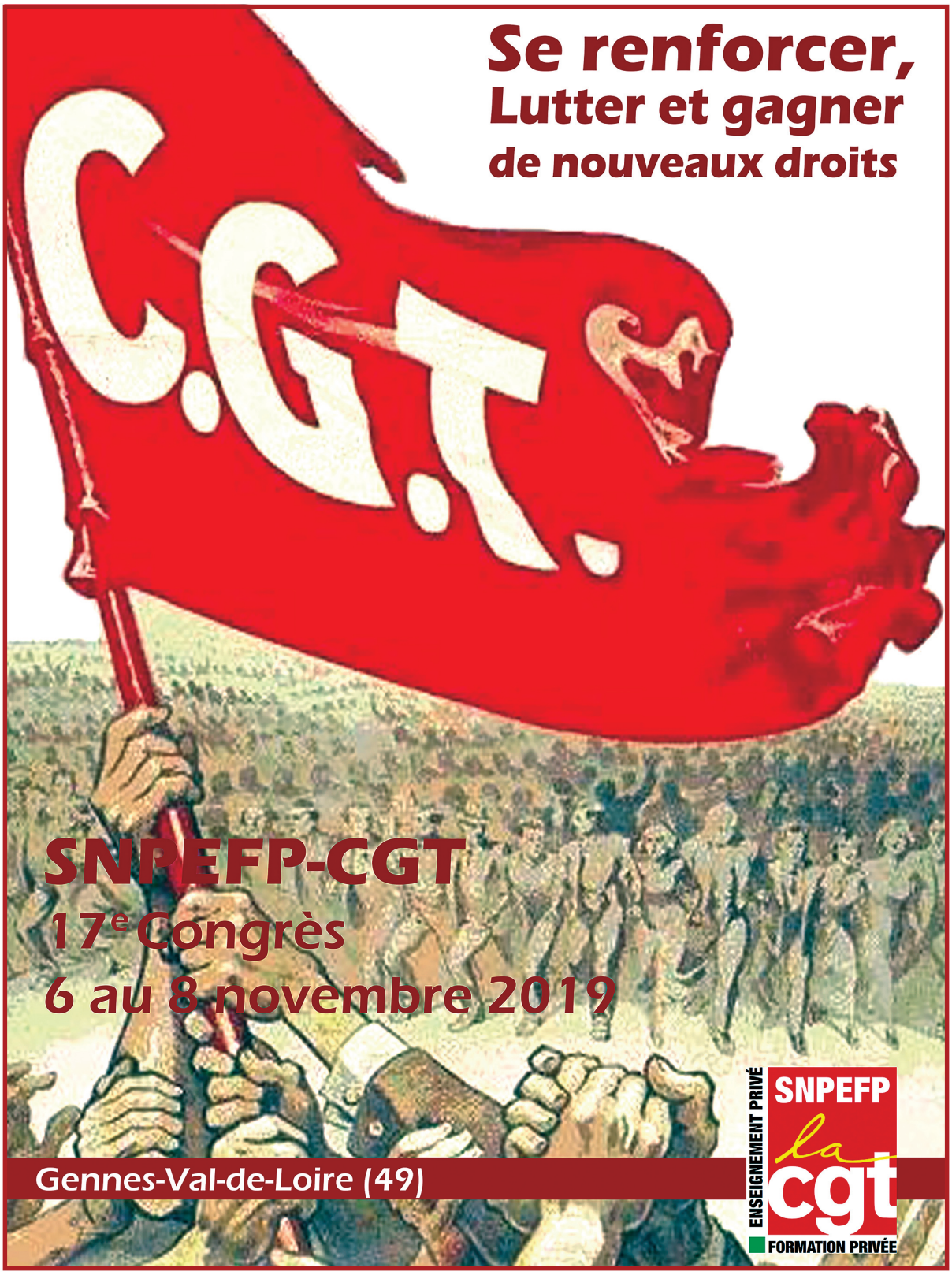


SNPEFP-CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org – www.efp-cgt.referencesyndicale.fr – 06 77 13 38 80

N°75-Août-2019